

SYNODE DU 27 juin 2007

154^e session

1. ELECTIONS AUX ORGANES ET COMMISSIONS DU SYNODE

A. BUREAU DU SYNODE

Présidence : M. Vincent GENZONI
Secrétaire : Mme Danièle RINALDI
Assesseur laïc : M. Jacques LAURENT

B. CONSEIL SYNODAL

Présidence : Pasteur Gabriel BADER

Membres ministres :
Pasteur David ALLISSON
Pasteur Fabrice DEMARLE
Pasteur Fred VERNET

Membres laïcs :
M. Pierre BONANOMI
Mme Christine FISCHER
Mme Jacqueline LAVOYER-BUENZLI

C. COMMISSION DE CONSÉCRATION PASTORALE ET DIACONALE

Membres pasteurs :
Pasteur François CAUDWELL
Pasteure Delphine COLLAUD
Pasteure Corinne MARIANI-MEAN
Pasteur Pascal WURZ

Membres laïcs :
M. Peter AERNE
Mme Françoise DUCOMMUN
Mme Nathalie LEUBA
Mme Martine SCHLAEPPY

Membres diacres :
Diacre Marc MORIER
Diacre Marie-Louise MUENGER
Diacre Philippe SCHALDENBRAND

Professeur de théologie :
M. Félix MOSER

D. COMMISSION D'EXAMEN DE LA GESTION

Membres laïcs :
M. Jean-Claude BARBEZAT
Mme Mireille DONATI
M. Claude WAELTI

Membres ministres :
Pasteure Bénédicte GRITTI-GEISER
Pasteur Christian MIAZ

E. DÉLÉGUÉS AU SYNODE MISSIONNAIRE

Délégués :
Monsieur André FELLER
Monsieur Yann MIAZ
Diacre Marc MORIER
Pasteur Guillaume NDAM
Pasteur Alexandre PARIS
Mme Nicole PIZZOTI
Mme Jacqueline LAVOYER-BUENZLI

Suppléant :
Monsieur Laurent HEINIGER

F. ORGANE DE CONTRÔLE DES FINANCES

Monsieur Philippe DONATI
Monsieur Jean-Claude ISCH
Monsieur Origène MURENZI

G. CONSEIL DU FONDS IMMOBILIER

Monsieur Jean BERTHOUD
Monsieur Philippe MAULER
M. Jacques ROSSELET
Monsieur Jörg SUNDHOFF

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSECRATION

Mme Esther BERGER a été admise à la consécration pastorale.
M. Rico GABATHULER a été admis à la consécration diaconale.
M. Sébastien BERNEY a été admis à l'agrégation diaconale.

3. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

a) Rapport du Conseil synodal sur "Visions prospectives", les grandes lignes

RESOLUTION 154-A

Le Synode valide l'objectif général suivant :

L'EREN se positionne comme Eglise réformée qui tient à jouer, avec d'autres Eglises, un rôle dans un canton marqué par l'histoire réformée mais dont les habitants ne se réclament plus majoritairement de l'EREN.

Elle aura réussi lorsqu'elle aura :

- clarifié quelle part de sa mission elle entend mener auprès de tous les habitants du canton de Neuchâtel et mis en place des pistes,
- clarifié comment elle entend valoriser la qualité de membre de l'Eglise et mis en place des pistes,
- adapté ses dimensions aux besoins et aux moyens à disposition,
- mesuré les répercussions positives de ces changements en terme d'engagement des membres et de résultats financiers.

RESOLUTION 154-B

Le Synode charge le Conseil synodal de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, un tableau des activités que l'EREN doit considérer comme des services envers tous les habitants du Canton de Neuchâtel.

RESOLUTION 154-C

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, des propositions visant à valoriser l'adhésion des membres de l'EREN.

RESOLUTION 154-D

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, des propositions visant à clarifier les exigences que l'Eglise peut faire valoir auprès de ses membres, notamment dans la question de leur participation financière.

RESOLUTION 154-E

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, une structure prévoyant 50-55 postes pour 2009.

RESOLUTION 154-F

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, une proposition d'intégrer les aumôneries de homes dans les postes cantonaux.

RESOLUTION 154-G

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, une nouvelle politique de répartition des charges et recettes entre les paroisses et la caisse centrale.

RESOLUTION 154-H

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, une nouvelle définition de la notion de "lieu de vie".

RESOLUTION 154-I

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport "Visions prospectives II", en décembre 2007, une nouvelle structure intégrant les tâches cantonales.

RESOLUTION 154-J

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le projet de rapprochement avec une/des Eglises de cantons voisins et d'en rendre compte.

b) Rapport du Conseil synodal concernant la "Vie protestante" neuchâteloise

RESOLUTION 154-K

Le Synode accepte le projet d'une "Vie protestante BE-JU-NE" tel que proposé dans ce rapport.

RESOLUTION 154-L

Le Synode accepte les deux principes concernant le financement de la VP en 2008 et 2009 :

- la contribution de la caisse centrale reste identique,
- durant la phase expérimentale, les paroisses bénéficient intégralement de la réduction du coût de la nouvelle VP.

RESOLUTION 154-M

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en juin 2009, un rapport qui contiendra une évaluation de la phase expérimentale, un modèle de financement définitif et une structure d'édition commune aux deux régions dès 2010.

RESOLUTION 154-N

Le Synode prend acte que ce rapport proposant le projet d'une nouvelle "Vie protestante BE-JU-NE" répond de manière satisfaisante aux résolutions 150-G à 150-K.

c) Rapport du Conseil synodal sur la politique diaconale de l'EREN

RESOLUTION 154-O

Le Synode décide de renforcer l'engagement diaconal des paroisses par l'encouragement à l'entraide et l'insertion communautaire des personnes isolées ou en difficulté à des étapes-clés de l'existence.

RESOLUTION 154-P

Le Synode adopte les trois grands axes de travail pour la diaconie au près durant la législature 2007 à 2011 :

- Valoriser et coordonner la diaconie en paroisse (diaconie de proximité)
- Préciser le rôle et la place spécifiques du Centre social protestant dans le dispositif diaconal de l'EREN
- Coordonner l'ensemble de la diaconie au près et encourager le travail en réseau

RESOLUTION 154-Q

Le Synode charge les paroisses de désigner, au plus tard au 31.12.2007, un-e "répondant-e diaconal-e" en précisant son statut (permanent ou bénévole spécialement mandaté) et son cahier des charges.

RESOLUTION 154-R

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2007 les modifications réglementaires et statutaires nécessaires au réaménagement des liens institutionnels entre l'EREN et le CSP dans le sens d'une plus grande autonomie de ce dernier.

RESOLUTION 154-S

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2008 un rapport sur la mise en place de la "Plate-Forme diaconale" de l'EREN et sur son articulation avec les structures cantonales définies dans les "Visions prospectives".

RESOLUTION 154-T

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2009 un rapport sur la collaboration avec les autres Eglises et avec les services de l'action sociale publique dans le domaine diaconal.

d) Rapport du Conseil synodal sur l'état des lieux de la catéchèse dans l'EREN

RESOLUTION 154-U

En fonction des priorités décidées par le Synode, celui-ci charge les paroisses de compléter leur offre là où cela s'avère nécessaire et de garantir le même accès à l'ensemble de l'offre catéchétique pour tous les enfants de la paroisse.

RESOLUTION 154-V

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer aux paroisses, pour fin 2008, des pistes pour la création d'activités intergénérationnelles.

e) Rapport du Conseil synodal sur la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales à Terre Nouvelle

RESOLUTION 154-W

Le Synode adopte la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales Terre Nouvelle basée sur le nombre de membres, sur un montant moyen de don fixé à 7.45 fr. et sur un coefficient de régulation résultant des revenus fiscaux relatifs des communes dont se compose chaque paroisse.

RESOLUTION 154-X

Le Synode vise une contribution d'ensemble de 595'000 francs pour 2008 (cible), les contributions paroissiales cherchant à atteindre 505'000 francs et la participation du Fonds 1% s'élevant à 90'000 francs.

RESOLUTION 154-Y

Le Synode charge le Conseil cantonal Terre Nouvelle qui entrera en fonction le 1er septembre 2007 de définir les contributions (cibles) paroissiales d'année en année.

f) Rapport du Conseil synodal concernant les biens immobiliers de l'EREN

RESOLUTION 154-Z

Le Synode prend acte de la procédure de vente.

RESOLUTION 154-AA

Il mandate le Conseil synodal pour engager une personne compétente pour la gestion des biens immobiliers. Le poste est limité à une période de deux ans avec un taux d'emploi à 50%.

RESOLUTION 154-AB

Il mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation de ce mandat.

RESOLUTION 154-AC

Le Synode mandate le Conseil synodal pour étudier, d'ici à juin 2009, la mise en place d'une gérance rentable à long terme.

g) Rapport du Conseil synodal sur les mesures financières

RESOLUTION 154-AD

Le Synode accepte les limites d'ouverture de postes, proposées dans le tableau de ce rapport.